

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/11/2024	800080101785	Date de la première parution: 03/11/2024

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : EXTINGUISH XL HERBICIDE
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY
SUITE 240, 115 QUARRY PARK RD. SE
CALGARY AB, T2C 5G9
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse de courrier électronique : solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Corteva Canada Solutions: 1-800-667-3852

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide prêt à l'emploi

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 4

Dommages oculaires graves : Catégorie 1

Sensibilisation de la peau : Sous-catégorie 1B

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H227 Liquide combustible.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.
Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/11/2024	800080101785	Date de la première parution: 03/11/2024

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Entreposage:

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
2,4-D 2-ethylhexyl ester	2,4-D 2-ethylhexyl ester	1928-43-4	42.69
Cloquintocet-mexyl	Cloquintocet-mexyl	99607-70-2	0.57
Florasulam	Florasulam	145701-23-1	0.57
Méthyle d'halauxifène	Méthyle d'halauxifène	943831-98-9	0.59
Hexylene glycol	Hexylene glycol	107-41-5	>= 20 - < 25 *
Propylene carbonate	Propylene carbonate	108-32-7	>= 10 - < 20 *
Heavy aromatic naphtha	Heavy aromatic naphtha	64742-94-5	>= 3 - < 10 *
Fatty alcohol ethoxylate	Fatty alcohol ethoxylate	68002-96-0	>= 1 - < 3 *
2,4-dichlorophenoxyacetic acid	2,4-dichlorophenoxyacetic acid	94-75-7	>= 0.1 - < 0.3 *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version 1.0	Date de révision: 03/11/2024	Numéro de la FDS: 800080101785	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/11/2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

- | | | |
|--|---|--|
| En cas d'inhalation | : | Sortir la personne à l'air frais; si des effets se manifestent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : | Laver abondamment à l'eau. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Laver immédiatement et sans arrêt à l'eau courante pendant au moins 30 minutes. Après 5 minutes de rinçage, enlever les verres de contact et continuer de laver. Consulter un médecin rapidement, de préférence un ophtalmologiste. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible immédiatement. |
| En cas d'ingestion | : | Appeler immédiatement le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement. Si la personne peut avaler, lui donner à boire un verre d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir sauf si le Centre Antipoison ou le médecin le demande. |
| Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés | : | Inconnu. |
| Protection pour les secouristes | : | Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques. |
| Avis aux médecins | : | Aucun antidote spécifique.
Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. |

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | | |
|--|---|--|
| Moyen d'extinction approprié | : | Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool |
| Moyens d'extinction inadéquats | : | Inconnu. |
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé. |
| Produits de combustion dangereux | : | Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.
Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:
Oxydes de carbone
Gaz chlorhydrique |
| Méthodes spécifiques d'extinction | : | Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Évacuer la zone.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. |
| Autres informations | : | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. |
| Équipement de protection spécial pour les pompiers | : | Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.
Utiliser un équipement de protection personnelle. |

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | | |
|---|---|--|
| Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | : | Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle». |
|---|---|--|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version 1.0 Date de révision: 03/11/2024 Numéro de la FDS: 800080101785 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/11/2024

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement dans l'environnement.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Conditions de stockage sûres : Stocker dans un récipient fermé.
Garder dans des contenants proprement étiquetés.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.

Matières à éviter : Oxydants forts
Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
2,4-D 2-ethylhexyl ester	1928-43-4		10 mg/m3	Dow IHG
		TWA	10 mg/m3	CA BC OEL
		STEL	20 mg/m3	CA BC OEL
Hexylene glycol	107-41-5	STEL (Aérosol)	10 mg/m3	Dow IHG

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version 1.0 Date de révision: 03/11/2024 Numéro de la FDS: 800080101785 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/11/2024

		TLV-C (Vapeur)	25 ppm	Dow IHG
		(c)	25 ppm 121 mg/m3	CA AB OEL
		P	25 ppm 121 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Vapeur)	25 ppm	ACGIH
		STEL (Vapeur)	50 ppm	ACGIH
		STEL (Fraction in- halable , Aéo- rosol seule- ment)	10 mg/m3	ACGIH
Heavy aromatic naphtha	64742-94-5	TWA	100 mg/m3	Corteva OEL
		STEL	300 mg/m3	Corteva OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro- carbure total)	CA AB OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro- carbure total)	ACGIH
2,4-dichlorophenoxyacetic acid	94-75-7	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m3	CA BC OEL
		STEL	20 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Fraction in- halable)	10 mg/m3	ACGIH

Mesures d'ordre technique

- : Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.
- Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail.
- Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, en présence de poussières dans l'air, utiliser un respirateur à filtre de particules homologué.

Protection des mains Remarques

- : Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Lorsque un contact prolongé ou fréquemment répété peut se produire, des gants de classe de protection 4 (avec un temps de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version 1.0	Date de révision: 03/11/2024	Numéro de la FDS: 800080101785	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/11/2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

claquage supérieur à 120 minutes) sont recommandés. Lorsque seul un contact bref est prévu, des gants de protection classe 2 ou supérieure (avec un temps de claquage supérieur à 30 minutes) sont recommandés. Les propriétés spécifiques des gants telles que la longueur, l'épaisseur et la barrière matérielle doivent être adaptées à la nature et à la tâche spécifiques du produit. Pour les processus de fabrication, reportez-vous aux directives et procédures locales de santé au travail du site, pour l'utilisation par les agriculteurs, reportez-vous aux étiquettes et/ou aux recommandations du fournisseur du fabricant de gants.

Protection des yeux : Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.

Protection de la peau et du corps : Aucune autre précaution à prendre que le port de vêtements de protection propres.

Lorsqu'un contact prolongé ou fréquemment répété risque de se produire, porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'articles spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide
Couleur	: jaune
Odeur	: Aromatique modéré
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: 3.3 Concentration: 1 % Méthode: CIPAC MT 75.3 (méthode analytique pour pesticides)
Point/intervalle de fusion	: Sans objet
Point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 84 °C Méthode: Méthode A9 de la CE, vase clos
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable aux liquides
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version 1.0	Date de révision: 03/11/2024	Numéro de la FDS: 800080101785	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/11/2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	1.06 Méthode: Méthode A3 de la CE
Densité	:	1.06 g/mL
Masse volumique apparente	:	Donnée non disponible
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	341 °C Méthode: Méthode A15 de la CE
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	33 mPa.s (20 °C) Méthode: OCDE 114 14 mPa.s (40 °C) Méthode: OCDE 114
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif Méthode: Méthode U.E. A.14
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant. Méthode: Méthode U.E. A.21
Tension superficielle	:	30.5 mN/m, 20 °C, Méthode A5 de la CE

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler. Inconnu.
Conditions à éviter	:	Inconnu.
Produits incompatibles	:	Aucune.
Produits de décomposition dangereux	:	Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes de carbone Gaz chlorhydrique

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, femelle): > 2,500 mg/kg Méthode: Directives du test 423 de l'OECD
-------------------------------	---	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version 1.0	Date de révision: 03/11/2024	Numéro de la FDS: 800080101785	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/11/2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.28 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 436 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 896 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux vapeurs n'est à prévoir.
Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux brouillards n'est à prévoir.
Pour irritation des voies respiratoires et des effets narcotiques:
Les données pertinentes ne sont pas disponibles.

CL50 (Rat): > 5.39 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Cloquintocet-mexyl:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.42 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Florasulam:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 6,000 mg/kg
DL50 (Souris): > 5,000 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/11/2024	800080101785	Date de la première parution: 03/11/2024

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.0 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Méthyle d'halauxifène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Hexylene glycol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3,600 - 4,700 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Les vapeurs du produit chauffé peuvent provoquer une irritation respiratoire.
Pas de mortalité suite à une exposition à une atmosphère saturée.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): 13,200 mg/kg

Propylene carbonate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 3,000 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Heavy aromatic naphtha:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.688 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 3,160 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Fatty alcohol ethoxylate:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): évalué > 0.25 - 0.5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 639 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 1.79 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/11/2024	800080101785	Date de la première parution: 03/11/2024

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Produit:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	Directives du test 404 de l'OECD
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Composants:

Hexylene glycol:

Résultat	:	Irritation de la peau
----------	---	-----------------------

Propylene carbonate:

Résultat	:	Pas d'irritation de la peau
----------	---	-----------------------------

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Produit:

Résultat	:	Corrosif
Méthode	:	Directives du test 437 de l'OECD

Composants:

Hexylene glycol:

Résultat	:	Irritation des yeux
----------	---	---------------------

Propylene carbonate:

Résultat	:	Irritation des yeux
----------	---	---------------------

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Corrosif

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Produit:

Type d'essai	:	Test sur les ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce	:	Souris
Évaluation	:	Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B.
Méthode	:	Directives du test 429 de l'OECD

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Évaluation	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Remarques	:	A provoqué des réactions allergiques cutanées lors d'essais sur des cobayes.

Remarques	:	Concernant la sensibilisation respiratoire: Aucune donnée trouvée.
-----------	---	---

Cloquintocet-mexyl:

Espèce	:	Cobaye
Évaluation	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version 1.0	Date de révision: 03/11/2024	Numéro de la FDS: 800080101785	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/11/2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

Florasulam:

Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Méthyle d'halauxifène:

Remarques : N'a pas révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Hexylene glycol:

Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.
Un contact avec la peau peut provoquer une réaction allergique cutanée chez quelques personnes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Propylene carbonate:

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais chez les humains.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Heavy aromatic naphtha:

Remarques : Pour un ou des produits semblables:
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Espèce : Cobaye

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénécité de la cellule germinale

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Cloquintocet-mexyl:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Florasulam:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Méthyle d'halauxifène:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version 1.0	Date de révision: 03/11/2024	Numéro de la FDS: 800080101785	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/11/2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

Hexylene glycol:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

Propylene carbonate:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

Heavy aromatic naphtha:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation : Pour un ou des produits semblables:, Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats principalement négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats principalement négatifs.

Cancérogénécité

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Cancérogénécité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Cloquintocet-mexyl:

Cancérogénécité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Florasulam:

Cancérogénécité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Méthyle d'halauxifène:

Cancérogénécité - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)_, Halauxifène_, N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Propylene carbonate:

Cancérogénécité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Cancérogénécité - Évaluation : Il n'y a pas d'évidence de carcinogénécité dans des études de toxicité sur des animaux de laboratoire. Alors que certaines études épidémiologiques signalent une association positive entre l'exposition au 2,4-D et le cancer, une analyse du poids de la preuve des données épidémiologiques a montré qu'il n'y a aucune indication que le 2,4-D cause du cancer chez l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : S'est révélé toxique pour le fœtus dans des essais sur des animaux de laboratoire., Il n'a y aucune évidence que ces observations soient pertinentes aux humains., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Cloquintocet-mexyl:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/11/2024	800080101785	Date de la première parution: 03/11/2024

Florasulam:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
- Évaluation N'a provoqué ni malformations congénitales ni autres effets chez le fœtus, même à des doses ayant provoqué des effets toxiques chez la mère.

Méthyle d'halauxifène:

Toxicité pour la reproduction : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Halauxifène., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
- Évaluation Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Hexylene glycol:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la fécondité.
- Évaluation N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Propylene carbonate:

Toxicité pour la reproduction : N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.
- Évaluation

Heavy aromatic naphtha:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
- Évaluation Pour un ou des produits semblables, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Toxicité pour la reproduction : Chez les animaux de laboratoire, des doses excessives toxiques pour les parents ont causé, chez la progéniture, une baisse du poids et du taux de survie.
- Évaluation Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

STOT - exposition unique

Produit:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Composants:

Cloquintocet-mexyl:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Méthyle d'halauxifène:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/11/2024	800080101785	Date de la première parution: 03/11/2024

Hexylene glycol:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Propylene carbonate:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Heavy aromatic naphtha:

Voies d'exposition : Inhalation
Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Fatty alcohol ethoxylate:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Voies d'exposition : Inhalation
Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Produit:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit n'est pas une matière toxique STOT-RE.

Toxicité à dose répétée

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

Cloquintocet-mexyl:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Foie.
Reins.
Thymus.
Thyroïde.
Vessie.
Moelle osseuse.

Florasulam:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Reins.

Méthyle d'halauxifène:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Reins.
Foie.
Thyroïde.

Hexylene glycol:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Reins.

Propylene carbonate:

Remarques : Chez les animaux de laboratoire, l'application cutanée répétée n'a pas produit de toxicité générale.

Heavy aromatic naphtha:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/11/2024	800080101785	Date de la première parution: 03/11/2024

Fatty alcohol ethoxylate:

Remarques : Aucune donnée trouvée.

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Foie.
Reins.
Tractus gastro-intestinal.
Muscles.
Les observations sur des animaux comprennent:
Irritation gastro-intestinale.
Vomissements.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

Cloquintocet-mexyl:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Florasulam:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Méthyle d'halauxifène:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Hexylene glycol:

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

Propylene carbonate:

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

Heavy aromatic naphtha:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Fatty alcohol ethoxylate:

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les organismes : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): 615.2 mg/kg
vivant dans le sol
Durée d'exposition: 14 d
Méthode: Directives du test 207 de l'OECD

Toxicité pour les organismes : DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 200 µg/abeille
terrestres
Durée d'exposition: 24 h
Point final: Toxicité aiguë par contact
Méthode: Directives du test 214 de l'OECD

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 200 µg/abeille
Durée d'exposition: 24 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version 1.0	Date de révision: 03/11/2024	Numéro de la FDS: 800080101785	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/11/2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

Point final: Toxicité aiguë par contact
Méthode: Directives du test 214 de l'OECD

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 216.4 µg/abeille
Durée d'exposition: 24 h
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
Méthode: Directives du test 213 de l'OECD

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 216.4 µg/abeille
Durée d'exposition: 28 h
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
Méthode: Directives du test 213 de l'OECD

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 223 de l'OECD

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CL50 (Menidia beryllina): > 1.9 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en dynamique
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EbC50 (Skeletonema costatum): 0.23 mg/l
Point final: Biomasse
Durée d'exposition: 5 d
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.015 mg/l
Point final: poids
Durée d'exposition: 21 d
Type d'essai: Essai en dynamique

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est légèrement toxique pour les oiseaux (DL50 entre 501 et 2000 mg/kg)., Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

DL50 par voie orale (Anas platyrhynchos (canard mallard)): 663 mg/kg poids corporel.

CL50 par voie alimentaire (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5620 mg/kg par voie alimentaire.
Durée d'exposition: 5 d

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 100 microgrammes/abeille

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/11/2024	800080101785	Date de la première parution: 03/11/2024

	DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 micro-grammes/abeille
Évaluation écotoxicologique	
Toxicité aiguë en milieu aquatique	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Cloquintocet-mexyl:	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0.97 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en dynamique Méthode: Méthode non spécifiée. Remarques: Identique à la substance active sous forme ester.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.82 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en dynamique Méthode: Méthode non spécifiée.
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: EbC50 (algue de l'espèce du Scenedesmus): 0.63 mg/l Point final: Biomasse Durée d'exposition: 96 h Méthode: Méthode non spécifiée.
	EbC50 (Lemna minor (Lentille d'eau)): > 0.42 mg/l Point final: Biomasse Durée d'exposition: 14 d Méthode: Méthode non spécifiée.
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	: CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg
Toxicité pour les organismes terrestres	: DL50 par voie orale (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 2000 mg/kg poids corporel.
	CL50 par voie alimentaire (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5200 mg/kg par voie alimentaire. Durée d'exposition: 8 d
	DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 100 micro-grammes/abeille Durée d'exposition: 48 h
	DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 micro-grammes/abeille Durée d'exposition: 48 h
Évaluation écotoxicologique	
Toxicité aiguë en milieu aquatique	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Florasulam:	
Toxicité pour les poissons	: Remarques: Sur le plan aigu, le produit est très hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1 mg/L chez les espèces les plus sensibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version 1.0	Date de révision: 03/11/2024	Numéro de la FDS: 800080101785	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/11/2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

		CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 292 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.00894 mg/l Point final: Inhibition du taux de croissance Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente
		CE50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): > 0.305 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 14 d
Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique)	:	100
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 119 mg/l Point final: mortalité Durée d'exposition: 28 d Type d'essai: Essai en dynamique
		NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 2.9 mg/l Point final: Autre Durée d'exposition: 33 d Type d'essai: Essai en dynamique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 38.90 mg/l Point final: croissance Durée d'exposition: 21 d Type d'essai: Essai en semi-statique
		NMTA (Niveau maximum toxique acceptable) (Daphnia magna (Puce d'eau)): 50.2 mg/l Point final: croissance Durée d'exposition: 21 d Type d'essai: Essai en semi-statique
Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	100
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,320 mg/kg Durée d'exposition: 14 d
Toxicité pour les organismes terrestres	:	Remarques: Sur le plan aigu, le produit est légèrement toxique pour les oiseaux (DL50 entre 501 et 2000 mg/kg)., Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version 1.0	Date de révision: 03/11/2024	Numéro de la FDS: 800080101785	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/11/2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

		DL50 par voie orale (Coturnix japonica (Caille japonaise)): 1047 mg/kg poids corporel.
		CL50 par voie alimentaire (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,000 ppm Durée d'exposition: 8 d
		DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 100 microgrammes/abeille Durée d'exposition: 48 h
		DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 microgrammes/abeille Durée d'exposition: 48 h
Méthyle d'halauxifène:		
Toxicité pour les poissons	:	Remarques: Sur le plan aigu, le produit est très hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1 mg/L chez les espèces les plus sensibles).
		CL50 (Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)): 2.01 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique
		CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 3.22 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.12 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 3.0 mg/l Durée d'exposition: 96 h
		ErC50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.000393 mg/l Point final: Inhibition du taux de croissance Durée d'exposition: 14 d
Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique)	:	1,000
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.259 mg/l Point final: Autre Type d'essai: Essai en dynamique
		NOEC (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)): 0.00272 mg/l Durée d'exposition: 36 d Type d'essai: Essai en dynamique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.484 mg/l Point final: nombre de descendants Durée d'exposition: 21 d Type d'essai: Essai en semi-statique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/11/2024	800080101785	Date de la première parution: 03/11/2024

Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	1,000
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (boue activée): > 981 mg/l Durée d'exposition: 1 d
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg Durée d'exposition: 14 d Point final: mortalité
Toxicité pour les organismes terrestres	:	Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg)., Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm). CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm Durée d'exposition: 5 d Méthode: Autres directives CL50 par voie alimentaire (Anas platyrhynchos (canard mal-lard)): > 5,620 ppm Durée d'exposition: 5 d Méthode: Autres directives DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2250 mg/kg poids corporel. Point final: mortalité DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 98.1 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h Point final: mortalité DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 108 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h Point final: mortalité
Évaluation écotoxicologique		
Toxicité aiguë en milieu aquatique	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Hexylene glycol:		
Toxicité pour les poissons	:	Remarques: Sur le plan aigu, ce produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus sensibles soumises à des tests). CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 9,450 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en dynamique Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnies): 3,200 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version 1.0	Date de révision: 03/11/2024	Numéro de la FDS: 800080101785	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/11/2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 429 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): > 5,000 mg/l
Durée d'exposition: 16 h
Méthode: hUCC

Propylene carbonate:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, ce produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus sensibles soumises à des tests).

CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en semi-statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (algue de l'espèce du Scenedesmus): > 900 mg/l
Point final: Biomasse
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: Méthode non spécifiée.

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 800 mg/l
Durée d'exposition: 30 min
Méthode: Test OCDE 209

Heavy aromatic naphtha:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Pour un ou des produits semblables: Sur le plan aigu, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles).

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 3 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 11 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/11/2024	800080101785	Date de la première parution: 03/11/2024

Fatty alcohol ethoxylate:

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 133 - 320 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique

CL50 (Poecilia reticulata (Guppy)): 8.4 - 70.7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 25 - 262 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique

CL50 (perle Pteronarcys californica): 1.6 - 15 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 24.2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CE50 (Lemna gibba): 0.58 mg/l
Durée d'exposition: 14 d

ErC50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.373 mg/l
Durée d'exposition: 14 d

NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.0305 mg/l
Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 63.4 mg/l
Point final: croissance
Durée d'exposition: 32 d

LOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 100.9 mg/l
Point final: croissance
Durée d'exposition: 32 d

NMTA (Niveau maximum toxique acceptable) (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 80 mg/l
Point final: croissance
Durée d'exposition: 32 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 46.2 mg/l
Point final: nombre de descendants
Durée d'exposition: 21 d

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/11/2024	800080101785	Date de la première parution: 03/11/2024

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): 0.0616 mg/cm2
Durée d'exposition: 48 d

NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 50.0 mg/kg
Durée d'exposition: 56 d
Point final: Autre
Méthode: Autres directives
BPL: oui

Toxicité pour les organismes terrestres : CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5620 mg/kg par voie alimentaire.

DL50 par voie orale (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 500 mg/kg poids corporel.

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): 94 micro-grammes/abeille

Persistance et dégradabilité

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Biodégradabilité : Remarques: Dans des conditions aérobies de laboratoire, la biodégradation est inférieure aux limites détectables (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène < 2,5 %).
Une biodégradation peut se produire dans des conditions aérobies (en présence d'oxygène).

Résultat: Non biodégradable
Biodégradation: 77 %
Durée d'exposition: 29 d
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB) : 0.84 %
Le temps d'incubation: 5 d

0.92 %
Le temps d'incubation: 10 d

1.32 %
Le temps d'incubation: 20 d

Florasulam:

Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable
Remarques: La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Biodégradation: 2 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB) : 0.012 kg/kg
Le temps d'incubation: 5 d

ThOD : 0.85 kg/kg

Stabilité dans l'eau : Demi-vie de dégradation: > 30 d

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/11/2024	800080101785	Date de la première parution: 03/11/2024

Photodégradation	:	Constante de vitesse: 7.04E-11 cm ³ /s Méthode: Estimation
Méthyle d'halauxifène: Biodégradabilité	:	Résultat: Non biodégradable Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Halauxifène. La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide. Biodégradation: 7.7 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD Ligne directrice 310 ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable
Hexylene glycol: Biodégradabilité	:	Résultat: Facilement biodégradable. Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment. Biodégradation: 81 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe
Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB)	:	2 % Le temps d'incubation: 5 d 29 % Le temps d'incubation: 10 d 48 % Le temps d'incubation: 20 d
ThOD	:	2.30 kg/kg
Propylene carbonate: Biodégradabilité	:	Résultat: Facilement biodégradable. Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment. Ultimement, le produit est biodégradable. Il atteint plus de 70 % de minéralisation dans des tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque. Biodégradation: 94 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD Ligne directrice 301E ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe Biodégradation: > 97 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD Ligne directrice 302B ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable
ThOD	:	1.25 kg/kg
Photodégradation	:	Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte) Produit sensibilisant: Radicaux OH

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version 1.0	Date de révision: 03/11/2024	Numéro de la FDS: 800080101785	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/11/2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

	Concentration: 1,500,000 1/cm ³ Constante de vitesse: 3.79E-12 cm ³ /s Méthode: Estimation
Heavy aromatic naphtha: Biodégradabilité	: Résultat: Non rapidement biodégradable Remarques: Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.
Fatty alcohol ethoxylate: Biodégradabilité	: Résultat: Facilement biodégradable. Remarques: Le produit devrait être facilement biodégradable.
2,4-dichlorophenoxyacetic acid: Biodégradabilité	: Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.
Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB)	: 65 % Le temps d'incubation: 5 d
	66 % Le temps d'incubation: 10 d
	85 % Le temps d'incubation: 20 d
Besoins en oxygène d'origine chimique (BOC)	: 1.09 kg/kg
Stabilité dans l'eau	: Demi-vie de dégradation (demi -vie): 2 - 4 d pH: 5
Photodégradation	:
Potentiel bioaccumulatif Composants: 2,4-D 2-ethylhexyl ester: Bioaccumulation	: Coefficient de bioconcentration (BCF): 10
Coefficient de partage (n-oc- tanol/eau)	: log Pow: 0.83 (25 °C) pH: 7 Méthode: Mesuré Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Acide (dichloro-2,4 phénoxy) acétique Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).
Cloquintocet-mexyl: Bioaccumulation	: Espèce: Poissons Coefficient de bioconcentration (BCF): 122 - 621
Coefficient de partage (n-oc- tanol/eau)	: log Pow: 5.2 (25 °C) pH: 7
Florasulam: Bioaccumulation	: Espèce: Poissons Coefficient de bioconcentration (BCF): 0.8 Durée d'exposition: 28 d Température: 13 °C Méthode: Mesuré
Coefficient de partage (n-oc- tanol/eau)	: log Pow: -1.22 pH: 7.0

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version 1.0	Date de révision: 03/11/2024	Numéro de la FDS: 800080101785	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/11/2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

		Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).
Méthyle d'halauxifène:		
Bioaccumulation	:	Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) Coefficient de bioconcentration (BCF): 233 Durée d'exposition: 42 d Température: 21.8 °C Concentration: 0.00194 mg/l
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	log Pow: 3.76 Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).
Hexylene glycol:		
Bioaccumulation	:	Coefficient de bioconcentration (BCF): 3 Méthode: Calculé.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	log Pow: 0.58 Méthode: Estimation Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).
Propylene carbonate:		
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3). Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50). Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.
		log Pow: -0.41 Méthode: Mesuré Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).
Heavy aromatic naphtha:		
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Remarques: Pour un ou des produits semblables: Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).
Fatty alcohol ethoxylate:		
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Remarques: Aucune donnée trouvée.
2,4-dichlorophenoxyacetic acid:		
Bioaccumulation	:	Espèce: Poissons Coefficient de bioconcentration (BCF): 10 Durée d'exposition: 3 d
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	log Pow: -0.83 Méthode: Mesuré Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).
Mobilité dans le sol		
Composants:		
2,4-D 2-ethylhexyl ester:		
Répartition entre les compartiments environnementaux	:	Remarques: Calculer des données de sorption significatives n'était pas possible à cause de la dégradation rapide du sol. Pour le produit de dégradation. Acide (dichloro-2,4 phénoxy) acétique Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version 1.0	Date de révision: 03/11/2024	Numéro de la FDS: 800080101785	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/11/2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

Cloquintocet-mexyl:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 38070
Méthode: Estimation
Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Florasulam:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 4 - 54
Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 0.7 - 4.5 d

Méthyle d'halauxifène:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 5684
Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Hexylene glycol:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 1
Méthode: Estimation
Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Propylene carbonate:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 15
Méthode: Estimation
Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).
Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

Heavy aromatic naphtha:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Fatty alcohol ethoxylate:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 5 - 212
Méthode: Mesuré
Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Stabilité dans le sol : Type d'essai: Photolyse
Temps de dissipation: 68 d
Méthode: Estimation
Type d'essai: dégradation aérobie
Temps de dissipation: 1.7 - 4 d
Méthode: Mesuré
Type d'essai: Anaérober Abbau
Temps de dissipation: 66.2 d
Méthode: Mesuré

Autres effets néfastes

Composants:

2,4-D 2-ethylhexyl ester:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version 1.0	Date de révision: 03/11/2024	Numéro de la FDS: 800080101785	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/11/2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Cloquintocet-mexyl:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Florasulam:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Méthyle d'halauxifène:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Hexylene glycol:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Propylene carbonate:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Heavy aromatic naphtha:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Fatty alcohol ethoxylate:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/11/2024	800080101785	Date de la première parution: 03/11/2024

considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

2,4-dichlorophenoxyacetic acid:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Halauxifen-methyl, 2,4-D Ester)

Classe : 9

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9

Dangereux pour l'environnement : oui

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082

Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Halauxifen-methyl, 2,4-D Ester)

Classe : 9

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/11/2024	800080101785	Date de la première parution: 03/11/2024

Code IMDG

No. UN	:	UN 3082
Nom d'expédition	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Halauxifen-methyl, 2,4-D Ester)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F
Polluant marin	:	oui(Halauxifen-methyl, 2,4-D Ester)
Remarques	:	Stowage category A

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN	:	UN 3082
Nom d'expédition	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Méthyle d'halauxifène, 2,4-D Ester)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
Code ERG	:	171
Polluant marin	:	oui(Méthyle d'halauxifène, 2,4-D Ester)

Autres informations

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	:	Ce produit contient composants qui ne sont pas sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.
-----	---	---

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA)	:	35112
--	---	-------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/11/2024	800080101785	Date de la première parution: 03/11/2024

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

DANGER CORROSIF POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIAL DE LA PEAU

Ce produit est toxique pour:
Organismes aquatiques
plantes terrestres non ciblées
les oiseaux
Petits mammifères sauvages

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	: États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	: Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	: Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Corteva OEL	: Corteva Occupational Exposure Limit
Dow IHG	: Dow IHG
ACGIH / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
ACGIH / STEL	: Limite d'exposition à court terme
CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / (c)	: plafond de la limite d'exposition professionnelle
CA BC OEL / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	: limite d'exposition à court terme
CA QC OEL / VEMP	: Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / P	: Plafond
Corteva OEL / STEL	: Limite d'exposition de courte durée
Corteva OEL / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps
Dow IHG / STEL	: Limite d'exposition de courte durée
Dow IHG / TLV-C	: Valeur plafond

ADR - Accord concernant le transport international de marchandises dangereuses sur le réseau routier; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; EmS - Plan d'urgence; ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %;

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



EXTINGUISH XL HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/11/2024	800080101785	Date de la première parution: 03/11/2024

IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; (Q)SAR -(Quantitative) Relation structure/activité; RID - Règlements concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; UN - Nations unies.

Date de révision : 03/11/2024
Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: A6F-2-17

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F